

LA LOI DU SILENCE ?

22 NOVEMBRE, FACULTÉ DE DROIT DE NANTES, AMPHI G, 13 H 30

Entrée libre









## éalisation : LE SQUARE d. • Photo © Valéry Joncheray

## « VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LA LOI DU SILENCE ? »

## CONSÉQUENCES TRAUMATIQUES, RÉPONSES JUDICIAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

◆ Le 22 novembre 2013 à 13h30, amphi G Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes (chemin de la Censive du Tertre)

EN PRÉSENCE DU DOCTEUR MURIEL SALMONA, PSYCHIATRE ET VICTIMOLOGUE

13h30 à 14h00 : discours introductifs et questions de la presse en présence de Christian de Lavernée - Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, Brigitte Lamy - Procureur de Nantes (ou sa représentante), Jacques Lapalus - Bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes, Véronique Nicolas - Doyen de la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.

14h00 à 15h30: Docteur Muriel
Salmona - psychiatre spécialisée en
psychotraumatologie et victimologie,
présidente de l'association Mémoire
Traumatique et Victimologie: Etat des
lieux des violences faites aux femmes
en France et impact sur les victimes.
Quels sont les mécanismes à l'œuvre
dans les violences, notamment au sein
du couple, leurs conséquences, comment
accompagner une victime ou un auteur...

15h45 à 16h00 : Michelle Meunier -Sénatrice de Loire-Atlantique : Avancée des travaux parlementaires dans le champ de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes. 16h00 à 16h45 : Sylvie Grunvald - maître de conférences à la faculté de droit et des sciences politiques, pénaliste, accompagnée de Marie Chédru - étudiante : Réponses juridiques et évaluation du préjudice.

16h45 à 17h15 : Anne Bouillon avocate au barreau de Nantes : La pratique judiciaire.

17h15 à 18h30 : table ronde en présence des associations locales, lieux ressources pour les victimes : SOlidarité femmeS Loire-Atlantique (prise en charge des femmes victimes de violences au sein du couple). SOS inceste pour revivre (accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et /ou d'inceste). le CIDFF de Nantes (informations juridiques fournies aux victimes et préparation du départ ou de la séparation d'avec l'auteur). l'ADAVI 44 (accompagnement des victimes tout au long de la procédure pénale), l'AAE 44 (prise en charge des auteurs et prévention de la récidive).